Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260218-D2026_02-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 10
En exercice : 08 — Date de la convocation : 12 février 2026
Qui ont pris part à la délibération : 07 — Date d'affichage : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes CAULET Brigitte, VERMEY Liliane « Vicky », GÉNISSEL Véronique
MM. LIENNEL Yves, M Olivier DALLIER, LE TROADEC Stéphane, M RANNOU Jérôme,
Absents :
Absent excusé : M GUILLOUX Gérald
Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Brigitte CAULET

D2026/02 : REFACTURATION ELAGAGE

Des travaux d'élagage ont été réalisés sur des parcelles appartenant à M Yannick FLOURY à Kergaff. Ces travaux ont été demandés par courrier recommandé en septembre 2025. Sans réponse de sa part, les travaux ont été demandés à l'entreprise Erwan COLLET de Gommenec'h pour un montant de 240€ HT / soit 288 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à titrer la somme de 288€ ttc à M Yannick FLOURY pour l'élagage effectué sur ses parcelles

Délibération rendue
exécutoire par transmission
à la Préfecture le :
Le Maire :
Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Brigitte CAULET

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Brigitte CAULET